

derions aux députés d'adopter les crédits par voie d'épuisement. Je crois que nous ferions mieux...

**Une voix:** Si nous nous réunissons demain matin.

**M. Howard:** Vous pouvez vous réunir demain matin si vous le voulez, mais le leader de la Chambre serait, je crois, en meilleure mesure s'il proposait de siéger ce soir pour terminer l'étude des prévisions de dépenses du secrétaire d'État, et commencer demain matin celles du ministère des Pêcheries.

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur le président, nous semblons très près de nous entendre là-dessus. Agréerait-il au député si nous nous entendions pour terminer l'étude des crédits du secrétaire d'État et lui donnions ensuite l'occasion de prendre tout le temps qui lui est réservé pour faire son important discours sur les pêcheries? Je conviens qu'il s'agit là d'un ministère passablement important. Si nous pouvions nous entendre ainsi sur une limite de temps, cela permettrait aux deux députés de faire des discours sur ce sujet des plus importants et ils seraient certains d'avoir à leur disposition tout le temps qui leur est réservé.

**M. Howard:** Les crédits du secrétaire d'État peuvent être adoptés dès maintenant.

**M. McIntosh:** Monsieur le président...

**M. Valade:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement...

**M. le président suppléant:** Le député de Swift-Current-Maple-Creek veut-il prendre la parole au sujet du rappel au Règlement?

**M. McIntosh:** Non, monsieur le président. Je veux simplement poser une brève question au ministre.

**M. le président suppléant:** La parole est au député de Sainte-Marie au sujet de son rappel au Règlement.

**M. Valade:** Monsieur le président, à propos du rappel au Règlement, je ne saurais dire s'il me faudra deux minutes, cinq minutes ou dix minutes pour rectifier une déclaration du ministre. A mon sens, ce n'est pas ainsi que le Parlement doit fonctionner. Si une question intéresse plus spécialement un membre du Parlement, il a sûrement le devoir de ne pas laisser passer l'occasion, à cause du manque de temps. Cette pression du temps n'est pas notre faute. Elle est due à la tenue inopportune d'élections. Je ne crois pas, au sujet d'un projet comme celui-là, qui vise un million de personnes et dont la réalisation nécessitera des centaines de millions de dollars, que je ferais mon devoir en me conformant à cette suggestion.

[M. Howard.]

Je tiens à préciser que j'ai l'intention de demander d'autres renseignements à ce sujet. J'essaierai d'être aussi bref que possible, mais je ne me départirai sûrement pas de mon droit de faire bien comprendre ce point au ministre.

**M. Howard:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous ne savons d'une minute à l'autre sur quel pied danser. Étant donné l'impossibilité d'en arriver à un accord, tout ce qu'il vous reste à faire, monsieur le président, c'est de déclarer qu'il est dix heures. Il est indubitablement dix heures.

**L'hon. M. Starr:** Siégez jusqu'à une heure.

**M. le président suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Skeena déclare-t-il qu'il est dix heures?

**M. Howard:** C'est exact, monsieur le président.

**M. le président suppléant:** Vais-je donc me lever, faire rapport de certaines résolutions et demander à siéger à nouveau plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, selon le cas?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### MOTION VISANT À SIÉGER JUSQU'À UNE HEURE DU MATIN

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Monsieur le président conformément au paragraphe (2) de l'article 6 du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger jusqu'à une heure, demain matin, mercredi.

**M. l'Orateur suppléant:** Le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) a proposé qu'en conformité du paragraphe (2) de l'article 6 du Règlement, la Chambre continue à siéger jusqu'à une heure demain matin, mercredi. La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, je proteste et je vous prie de voir si dix députés ne s'opposent pas à cette initiative.

**L'hon. M. Starr:** Le président n'a rien à demander, il suffit que dix députés se lèvent pour être comptés.

*Et plus de dix députés s'étant levés, ladite motion n'a pas été mise aux voix.*

**M. l'Orateur suppléant:** La présidence voit que 11 députés s'opposent. Aussi, la motion visant à ce que la séance dure jusqu'à une heure ne sera pas mise aux voix.